

**7083/19**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 20 mars 2019

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 20 mars 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil européen** portant nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne

E 13939



Bruxelles, le 14 mars 2019  
(OR. en)

7083/19

CO EUR-PREP 6  
INST 60  
UEM 91

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil européen portant nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne

---

1. Le 25 mars 2011, M. Peter PRAET a été nommé membre du directoire de la Banque centrale européenne pour une durée de 8 ans, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2011<sup>1</sup>.
2. Par lettre datée du 8 janvier 2019, le président de la BCE, M. Mario DRAGHI, a fait observer que le mandat de M. Peter PRAET expire le 31 mai 2019<sup>2</sup>.
3. Le 12 février 2019, le Conseil a adopté, conformément à l'article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, une recommandation au Conseil européen concernant la nomination de M. Philip R. LANE en tant que membre du directoire de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans prenant effet le 1<sup>er</sup> juin 2019<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> JO L 82 du 30.3.2011, p. 7.

<sup>2</sup> Doc. 5192/19.

<sup>3</sup> JO C 60 du 15.2.2019, p. 1.

4. Le 14 février 2019, le Conseil européen a consulté le Parlement européen et le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne à propos de la nomination de M. Philip R. LANE en tant que membre du directoire de la Banque centrale européenne.
  5. Le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a rendu son avis le 6 mars 2019<sup>4</sup>.
  6. Le Parlement européen a rendu son avis le 14 mars 2019<sup>5</sup>.
  7. Le Coreper/Conseil sont donc invités à suggérer au Conseil européen qu'il adopte la décision nommant M. Philip R. LANE membre du directoire de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans avec effet à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019, le texte de cette décision figurant dans le document EUCO 6/19.
- 

---

<sup>4</sup> Non encore paru au Journal officiel.

<sup>5</sup> Non encore paru au Journal officiel.